



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La loi sur les finances (LFinEC) du 24 juin 2014 et son règlement d'application du 20 août 2014 donnent les bases légales en matière de gestion des finances pour le canton, les communes et syndicats intercommunaux.

Selon la LFinEC et le règlement des finances de La Commune de La Grande Béroche, il vous appartient de désigner, sur proposition de notre autorité, l'organe de révision des comptes pour les trois prochaines années (2018, 2019, 2020).

Nous vous proposons de faire réviser les comptes par la fiduciaire NéoCap, qui a son siège à Neuchâtel. Cet organe était déjà réviseur dans une ancienne commune de La Grande Béroche et connaît donc notre contexte.

La commission financière a été consultée lors de sa séance du 3 octobre et préavise favorablement ce choix.

Au vu de ces éléments, nous vous invitons à adopter l'arrêté désignant l'organe de révision de la commune selon notre proposition.

Au nom du Conseil communal
Le président, François Del Rio Le chef du dicastère, Joël Wahli

St-Aubin-Sauges, le 3 octobre 2018



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

Vu le rapport du Conseil communal du 3 octobre 2018 ;

arrête :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à mandater la Fiduciaire NéoCAP, à Neuchâtel, pour le contrôle des comptes 2018, 2019 et 2020 de la commune de La Grande Béroche qui doit être réalisé selon les modalités prévues par la LFinEC et ses dispositions d'application, avant leur présentation au législatif.

Article 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Bevaix, le 22 octobre 2018